

Annexe à la délibération du 24 Mai 2016

Détermination du périmètre des Zones d'Activités économiques entrant dans le champ de compétences de la Communauté de Communes Val Guiers

1. **La ZACOM de la Baronnie (zone d'activités commerciales) :**
communes de Pont de Beauvoisin et de Domessin ; environ 42 hectares.
2. **Le Parc Val Guiers (Parc industriel stratégique)**
communes de Belmont Tramonet, Avressieux et Saint Genix sur Guiers ; environ 55,5 hectares.
3. **Les zones d'activités d'enjeu local identifiées à l'ATLAS des ZA du SCOT.**

La zone du Jasmin : commune de Saint Genix sur Guiers ; environ 13,3 hectares.

La zone du Contin : communes de Saint Genix sur Guiers ; environ 2,5 hectares.

La zone de La forêt Est : commune de Saint Genix sur Guiers ; environ 4,5 hectares.

La zone de La forêt Ouest : commune de Saint Genix sur Guiers ; environ 2,5 hectares.

La zone de La Tuilière : commune de Champagneux ; environ 8,3 hectares.

La zone du Truison : commune de Grésin ; environ 2,3 hectares.

La zone de La Sage : commune de Domessin ; environ 14,7 hectares.

La zone de La Gourdinière : commune de Domessin ; environ 2,4 hectares.

La zone de La Girondière : commune de Saint Béron ; environ 10,2 hectares.

La zone du centre : commune de Saint Béron ; environ 2,4 hectares.

La zone de Cumont : commune de La Bridoire ; environ 1,7 hectares.

La zone de Clos Boverly : commune de La Bridoire et Domessin ; environ 9 hectares.

La surface globale de ces zones est d'environ 172 hectares.